



## **Gestion de l'aire de camping-cars**

### Règlement de consultation **(RC)**

PROCÉDURE ADAPTÉE

MARCHÉ N° **202312313**

Maître d'ouvrage : **MAIRIE DE LA FERTÉ-MACÉ**  
**Place de la République**  
**61600 LA FERTÉ-MACÉ**  
Tél : 02 33 14 00 40  
Email : [mairie@lafertemace.fr](mailto:mairie@lafertemace.fr)  
Site internet : <https://lafertemace.fr/>

Date et heure limites de remise des offres :  
**Lundi 20 novembre 2023 – 12 heures**

## **Article 1 : Objet de la consultation**

Le présent marché a pour objet de renouveler le contrat de gestion de l'aire. Il devra comprendre la pose et la mise en service des équipements nécessaires à l'aménagement et à la gestion de l'aire de camping-cars ; ainsi que les modalités de gestion commerciale, promotion et communication. Les équipements seront installés sur une aire préalablement aménagée par la collectivité. Ces équipements seront installés en lieu et place du matériel existant. Il n'est pas prévu de travaux de génie civil. Si des modifications sont nécessaires, l'entreprise devra en présenter le coût.

**Lieu de réalisation : Base de Loisirs, Chemin de la Lande, 61600 La Ferté Macé.**

## **Article 2 : Conditions de l'appel d'offre**

2.1 Etendue de la consultation et mode de l'appel d'offres

Procédure adaptée lancée en application l'article 42 de l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 et des articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

2.2. Délai de validité des offres : 120 jours.

## **Article 3 : variantes**

Variantes non autorisées.

## **Article 4 : visite sur site**

Une visite sur site pourra être organisée. Contactez Monsieur Philippe MADELAINE, Responsable du service Culture, Sports et Loisirs, au 02 33 37 38 10.

## **Article 5 : Dossier de consultation des entreprises**

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable via les liens électroniques suivants :

- <https://demat.centraledesmarches.com>,
- Sur le site de la ville de LA FERTE MACE : [www.lafertemace.fr](http://www.lafertemace.fr)

Il comprend :

1. L'acte d'engagement (ATTR1)
2. Le règlement de consultation (RC)
3. Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
4. Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
5. Le détail quantitatif estimatif (DQE)

Cette liste n'est pas exhaustive et est susceptible de modifications à tout moment. L'acte d'engagement sera la proposition contresignée.

## **Article 6 : Présentation des Candidatures et des Offres**

Les dossiers des concurrents seront entièrement rédigés en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

### 6.1 – Les candidatures

Documents à produire par le candidat :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses co-traitants
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
- Déclaration relative au chiffre d'affaires global et au chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des **trois derniers exercices** disponibles **certifiés par un Commissaire aux comptes**
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- Les attestations fiscales et sociales du candidat au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du Travail (kBis, urssaf, congés des employés, travailleurs étrangers, travailleurs handicapés...)
- Carte de qualifications professionnelles si détenues

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces énumérées ci-dessus, datées et signées par lui, et déposées sur la plateforme électronique suivante :

<https://demat.centraledesmarches.com>

### 6.2 – les offres

- L'acte d'engagement (ATTR1) signé
- Le CCTP (paraphé et signé pour approbation)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) complété et signé
- Les fiches techniques des équipements
- Un mémoire technique, décrivant les modalités d'exécution des prestations telles que décrites dans le CCTP, conformément aux critères d'attribution.
- L'organigramme détaillé des différents services (centre d'appel, astreintes techniques, communication...)

**Pour des raisons de pérennités contractuelles et de qualité de services, les comptes annuels des trois dernières années et leurs documents connexes devront être consultables sur [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr) ou tout autre site.**

Toute candidature incomplète et dont le code APE ne correspond pas à un métier de services se verra rejetée.

## **Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des offres**

Les dossiers de candidature seront remis en format numérique sur la plateforme dédiée et récupérées par le pouvoir adjudicateur après la date limite de remise :

- <https://demat.centraledesmarches.com>

Au besoin, l'offre électronique retenue sera transformée après attribution en offre « papier » pour la signature manuscrite du marché.

## ARTICLE 8 : Jugement et classement des offres

Les critères d'attribution et de pondération seront les suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
<b>Expérience de gestion du candidat</b>	<b>30 %</b>
Nombre de destinations en gestion globale Nombre de destinations en réservation, Volumes de chiffre d'affaires redistribué à des collectivités sur les 3 dernières années, Nombre de nuits facturées sur les 3 dernières années, Nombre de client facturés sur les 3 dernières années, Nombre d'appels traités sur les 3 dernières années, Taux de fréquentation annuel moyen constaté sur les aires en tant que gestionnaire sur les 3 dernières années, Partenariats avec des labels ou associations de villes touristiques.	
<b>Moyens mis en œuvre pour la gestion de l'aire</b>	<b>15 %</b>
Mise à disposition de personnel et d'outils informatiques au service de la collectivité (Sur présentation organigramme, liasse fiscale et liste des indicateurs mis à disposition en permanence)  Service relation client multilingue <b>interne, expérimenté et dédié</b> , avec un minimum de 6 langues parlées (français, anglais, allemand, espagnol, italien et néerlandais - avec tests téléphoniques à l'appui)	
<b>Equipements</b>	<b>15 %</b>
Planning de réalisation, modalités d'installation Respect des impératifs techniques listés dans le CCTP (à l'appui de fiches techniques) notamment : Technologie RFID pour paiement et accès (pas de ticket, ni monnayeur) Accès aux services exclusivement pour les usagers payant leur séjour (wifi, borne de services) Logiciel de gestion permettant l'évacuation de l'aire ou confinement en cas d'alerte Qualité des équipements Maintenance	
<b>Gestion externalisée en réseau</b>	<b>25%</b>
Descriptif et qualité du système de gestion en réseau (système innovant) Disponibilités en temps réel et renvoi vers l'aire la plus proche en cas d'aire complète Facilité d'accès et de paiement pour les utilisateurs Sécurité du site (maîtrise des coordonnées clients pour évacuation) Recettes complémentaires pour la commune (Ce critère s'apprécie conformément à l'article L2152-7 du code de la commande public. L'offre la plus avantageuse s'apprécie au niveau de la performance globale du marché, à savoir la qualité de gestion)	
<b>Communication et promotion</b>	<b>15%</b>
Descriptif des actions mises en place Outils digitaux (application, site Internet, newsletters...) Partenariats locaux Circuits touristiques du réseau	

---

## **Article 8 : Négociation**

La commune se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats.

## **Article 9 : Notification des résultats**

Les soumissionnaires seront avertis par voie électronique du rejet ou de l'acceptation de leur offre.

Après signature de l'acte d'engagement par l'acheteur, le marché est notifié au titulaire.

Conformément à l'article 103 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la notification consiste en une remise au destinataire d'un exemplaire du marché, contre récépissé ou en un envoi par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou par tout moyen permettant de donner une date certaine à cet envoi (envoi par voie électronique).

## **Article 10 : Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront poser leurs questions **via la plateforme des marchés publics** :

<https://demat.centraledesmarches.com>

ou via l'adresse électronique des Services techniques, en précisant dans l'objet « Marché public Aire CC » :

[Services.techniques@lafertemace.fr](mailto:Services.techniques@lafertemace.fr)

**Avec copie à** [p.madelaine@lafertemace.fr](mailto:p.madelaine@lafertemace.fr)